

A TRAVERS LES REVUES

au cours de cette Assemblée, les délibérations de celle-ci ont été assombries du fait de l'absence des délégués de plusieurs Etats qui ont fait part de leur désir de se retirer de notre Organisation. L'Assemblée n'a pu que déclarer qu'elle serait très heureuse de voir ces pays participer de nouveau aux travaux de l'OMS. Pour ma part, je suis convaincue que ceci ne saurait tarder, car je ne crois pas qu'il existe une seule raison qui puisse tenir un Etat membre à l'écart de la grande entreprise que nous avons projetée ensemble en 1948 et qui a donné naissance à l'OMS. Dans l'intérêt de tous et de chacun, il faut que chaque pays prenne une part active aux travaux de l'OMS et lui apporte son aide et ses conseils si nous voulons que l'idéal d'une humanité saine au point de vue physique, mental et social, devienne une réalité.

Pour conclure, on peut affirmer que la troisième Assemblée mondiale de la santé a accompli de bon travail. Les décisions que je viens de passer en revue, ainsi que les discussions si franches et si fructueuses que nous avons eues au cours de ces trois semaines, contribueront, j'en suis sûre, au développement de notre Organisation. On doit se rappeler que l'OMS n'a pas encore terminé sa deuxième année d'existence et que, par conséquent, elle a besoin de tous nos conseils et de toute notre aide.

Je suis convaincue que l'œuvre accomplie par la troisième Assemblée mondiale de la santé demeurera une source d'inspiration aussi bien pour ceux qui restent à Genève que pour ceux qui sont rentrés chez eux, et que, l'année prochaine, les Etats s'uniront de nouveau pour apporter à l'OMS de nouvelles raisons d'espérer en lui accordant l'appui moral et matériel dont elle a besoin pour faire triompher l'idéal qu'elle représente et pour mener à bien la tâche qu'elle a entreprise».

L'Union postale, journal mensuel publié par le Bureau international de l'Union postale universelle, Berne, n° 8, août 1950. « La 4^e session de la Commission exécutive et de liaison de UPU ».

Sous ce titre, *L'Union postale* publie un compte rendu de la 4^e session de la Commission exécutive et de liaison de l'Union postale universelle (UPU) qui s'est tenue à Montreux, du 15 au 26 mai 1950, sous la présidence de M. J. J. Le Mouel, directeur général des Postes de France, assisté de M. Hess, directeur du Bureau international de l'Union postale universelle.

Nous en détachons ce qui a trait à la « franchise postale des prisonniers de guerre et des victimes de la guerre ».

« Une conférence diplomatique s'est réunie à Genève, en 1949, pour élaborer une Convention destinée à la protection des victimes

de la guerre, conférence à laquelle l'UPU avait délégué un observateur.

» Deux projets de Convention comportant des dispositions d'ordre postal étaient, en effet, soumis à l'examen de la Conférence : l'un se rapportait aux prisonniers de guerre, l'autre aux victimes civiles de la guerre.

» L'observateur de l'UPU avait reçu mission de faire valoir que les dispositions concernant la franchise postale aux diverses catégories de victimes de guerre visées par les deux projets devaient avoir leur place dans la Convention postale universelle, les Conventions sous examen devant se borner à des références.

» Une telle façon de voir se heurtant à des obstacles très difficiles à surmonter, la Conférence n'a pu donner satisfaction à l'UPU.

» On remarquera que les franchises inscrites dans les deux Conventions de Genève sont les mêmes qu'antérieurement pour ce qui est des prisonniers, mais notablement plus étendues en ce qui concerne les victimes civiles.

» La Commission exécutive et de liaison n'a pu qu'enregistrer cet état de fait en observant, d'une part, qu'il appartiendra au prochain Congrès de prendre une position sur les nouveaux textes à insérer dans la future Convention de Bruxelles, et, d'autre part, qu'il est dangereux pour l'UPU de laisser à des institutions spécialisées (la Croix-Rouge exceptée), le soin de s'accorder elles-mêmes des franchises postales ».
